Image not found or type unknown

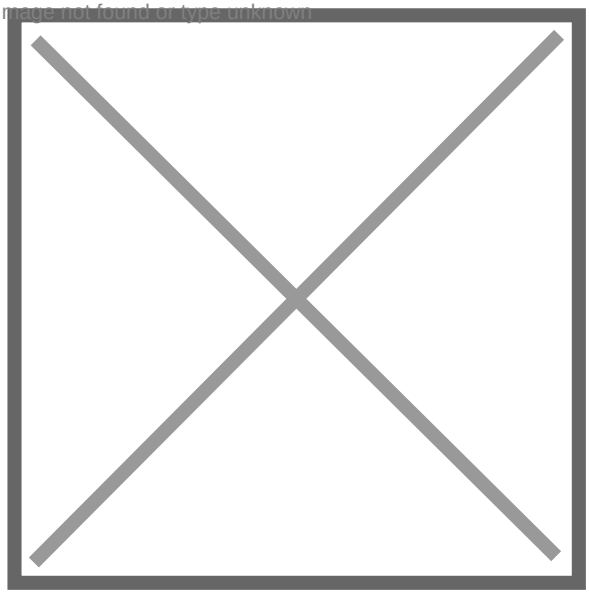

Problème avec maison vendu

Par **edith**, le **14/01/2009** à **14:50**

Nous avons vendu une maison il y a 1,5 ans.
tres recemment la cheminée de cette maison a pris feu(pas mal de dégats matériel + évacuation ..))et le nouveau propriétaire nous a contacté en nous informant que son assurance allait se retourner contre nous car c'est nous meme qui avions fait cette cheminée .
Lors de l'achat nous lui avions bien stipuler que l'habillage de la cheminée avait été fait par nous (sauf insert posée par des professionnels)mais qu'elle avait fonctionné déja Deux hivers , (+ un hiver avec lui). il semblerait que le feu soit partie de la poutre decorative .
a priori , il fait passer une expert pour l'incendie .

Dans quelle mesure sommes nous responsables ?(sachant qu'il était au courant) et qu'on ne peut vérifier l'utilisation de cette cheminée depuis la vente .(on attend le rapport de l'expert mandaté par lui .
On a aussi fait une barrière de cloture autour de la maison , si elle lui tombe dessus , peut-il nous attaquer ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés